



Direction Générale des Services _____

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 MARS 2019**

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

• **DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

Laurent DUPUY-BARTHERE, comme Secrétaire de Séance.

Eric FABRE, comme Secrétaire de Séance Suppléant.

PRÉSENTS A LA SÉANCE :

Mme KISS, Maire

M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, M. ROUZE, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, Mme PROKOFIEFF, Mme VINCLAIR, Mme SEN, Mme FRANCOIS, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY-BARTHERE, M. GUITTON, Mme GOURVENNEC, M. REULET, M. BOUCHER, M. CHAIGNE, M. FOURCAUD, M. DAUTRY, Mme MEERTENS, Mme AJELLO

EXCUSES :

M. GHILLAIN

Mme SAINT GENEZ

M. GADIOUX

procuration à Monique DARDAUD

procuration à Jean FOURCAUD

procuration à Pierre CHAIGNE



Madame le Maire :

Plusieurs informations concernant la vie municipale :

Comme vous aurez pu le constater si vous y êtes passés, le campement de la rue de Venteille a été évacué, nettoyé et sécurisé puisque, aujourd'hui même, les services de la Métropole ont

cassé la dalle. Le site n'est donc plus accessible, et présente des conditions de sécurité qui devraient empêcher de nouvelles installations sauvages.

Autre information : nous nous sommes rendus, avec Ludovic GUITTON en préfecture pour le comité de suivi des vols d'essai de rafale qui vont démarrer sous peu. Une première série de pilotes qataris vont commencer leur transformation à partir du 8 avril jusqu'au 7 juin prochain. Nous aurons quelques semaines un peu difficiles au niveau acoustique. Le nombre de mouvements sera de 63 atterrissages et 63 décollages. Tout a été mis en œuvre dans les procédures d'atterrissage pour minimiser le bruit. Nous avons demandé à avoir des créneaux horaires de ces transformations mais on nous a expliqué que pour des raisons de sécurité, cela était totalement impossible.

Enfin, le groupe Safran a décidé de consolider son implantation au Haillan puisqu'il va investir 68 millions d'euros sur le site qu'il occupe déjà pour développer une activité autour de l'impression 3D. Ce sera un bâtiment de 10 000 m2. Les premières équipes devraient pouvoir s'y installer en 2021.

Dans un premier temps, environ 90 emplois et à terme 200 emplois sur le site haillanais. Donc nous sommes très contents car le développement économique est un des axes sur lequel nous devons nous focaliser pour générer des recettes fiscales.

- **COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE**

Informations de Madame le Maire :

Communications de Madame le Maire

En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

- 1) L'avenant n° 1 au marché de conception-réalisation pour les travaux de reconstruction du club house de la section football de l'ASH dit « chalet du foot », partiellement détruit suite à un incendie, attribué au Groupement solidaire EMMAUS Gironde. Cet avenant a pour objet de modifier le calendrier de réalisation du projet initialement prévu et de fixer le déroulement des travaux du 14 janvier 2019 sur une durée de 7 mois, soit jusqu'au 14 août 2019.

-
- 2) Trois classes de l'école élémentaire de la Luzerne ont décidé de partir pendant l'année scolaire 2018/2019 sur des sites ayant un intérêt pédagogique pour les enfants.

La Municipalité a donc décidé de participer aux classes de découverte de Mesdames COULODOU, DA SILVA et RUIZ ; ce séjour se déroulera à SAINT-GEORGES DE DIDONNE (17) du 1^{er} au 3 Avril 2019.

De fixer Les tarifs sont fixés comme suit :

Nb de classes	Destination	Dates	Nombre d'enfants	Durée	Activités	Coût séjour/enfant
3	St George de	Du 01 ^r au	85	3 jours /	Classe de	136,00 €

	Didonne	03/04/2019		2 nuits	découverte	
--	---------	------------	--	---------	------------	--

3) **Préempter** le bien situé chemin de Moriès cadastré AD 19 et AD 20 d'une surface totale de 5895 m² au prix de 450 000 euros, ce prix s'entendant pour un immeuble vendu libre de toute occupation. Le montant de la commission d'agence de 32 400 euros TTC sera réglé par la Ville après production du mandant correspondant enregistré en bonne et due forme.

4) **Retenir**, dans le cadre de marché de travaux MAPA n° 2018-12 ayant pour objet « travaux de construction de l'espace la Sablière :

- la société DSE qui réalisera la démolition pour un montant de 13 205 €
- la société NGE Fondations qui réalisera pour un montant de 15 194 €
- la société DECOMAR qui travaillera sur les faux plafonds pour un montant de 2 716 €

5) **Retenir**, dans le cadre de l'accord cadre n° 2018/10 ayant pour objet « réalisation de travaux d'éclairage public » :

- la société atlantique réso (1^{ère} position)
- la société Chantiers d'aquitaine (2^{ème} position)

Pour un montant annuel de 15000 € HT mini à 100 000 € HT maxi

Pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois au maximum

6) **Confier** à l'association JALLES SOLIDARITE sise, 3 Square Condorcet – 33 185 Le Haillan, les lots n° 1 (surveillance des abords des sites scolaires), 2 (entretien des locaux municipaux) et 3 (renforts Manutention / Environnement pour le CTM) de l'accord-cadre n° 2019-05 ayant pour objet l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté.

Il est conclu pour une période initiale allant du 25/03/2019 au 31/12/2020 et pourra être reconduit pour une durée supplémentaire de deux ans.

N° 16/19 – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) JALLES SUD MEDOC - DECISION

Rapporteur : Madame le Maire

VOTE : UNANIMITE

N° 17/19 – AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON DES VARIETES ET DU JAZZ - PROGRAMMATION DE L'ENTREPOT

Rapporteur : Madame le MAIRE

VOTE : UNANIMITE

N° 18/19 – AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU COMITE DE PROGRAMMATION DU FONDS CREATIF NOUVELLE AQUITAINE / CONTRAT DE FILIERE - PROGRAMMATION CHANSON DE L'ENTREPOT

Rapporteur : Madame le MAIRE

VOTE : UNANIMITE

N° 19/19 FESTIVAL « LE HAILLAN CHANTE 2019 » - AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA SOCIETE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE (SACEM)

Rapporteur : Madame le MAIRE

VOTE : UNANIMITE

Monsieur CHAIGNE : *Nous vous soutenons toujours dans vos demandes de subventions.*

Madame le Maire : *Je vois cela, nous apprécions.*

N° 20/19 MISE EN PLACE D'UN TREMPLIN CHANSON - REGLEMENT DE PARTICIPATION

Rapporteur : Madame le MAIRE

VOTE : UNANIMITE

N° 21 /19 –SUBVENTION EXCEPTIONNELLE HAILLAN HAND-BALL CLUB

Rapporteur : Eric FABRE

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : *Beaucoup de collectivités s'interrogent, comme le disait Eric FABRE, sur les dégâts que provoque l'utilisation de ces résines.*

Monsieur CHAIGNE : *Juste à titre d'information, combien cela représente t-il de ballons ?*

Eric FABRE : *Le ballon coûte 30 euros. C'est pour tous les collectifs et quand les équipes extérieures viennent, il faut leur fournir les ballons également sinon ils vont jouer avec les leurs et cela nous abimerait à nouveau le sol.*

N° 22/19 - CONVENTION DE DETECTION D'ANOMALIE SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – ENEDIS – VILLE DU HAILLAN

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

VOTE : *Majorité Municipale : 17 voix POUR - 2 voix CONTRE (P. ROUZE/R. SARLANDIE) – 2 abstentions (JC CONTE : E. VASQUEZ)*

M. Dautry 1 abstention

Mme Meertens 1 voix POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 5 voix POUR

Monsieur CHAIGNE : *Nous sommes surpris car dans les documents que vous nous avez transmis, le rapporteur était Jean-Claude CONTE, donc nous en déduisons qu'il n'a pas voulu se ridiculiser en présentant cette délibération suite à la motion qu'il avait voulu faire voter au conseil municipal du 10 février 2016 et au vœu qu'il a fait voter le 29 juin 2016.*

Concernant ce vœu, il était indiqué, je cite : « de ce fait, le conseil municipal du Haillan souhaite, sur les questions de santé, disposer rapidement des résultats des études des mesures demandées par les élus de la Métropole à l'Agence nationale des fréquences, notamment mesures en situation réelle et en cours » fin de citation.

Ce vœu a été voté à la majorité donc je pense qu'il va y avoir des compteurs Linky installés dans les écoles. Avez-vous des réponses aux inquiétudes de Monsieur CONTE ?

Jean-Michel BOUSQUET : *Est-il si choquant que je rapporte une délibération visant à faire faire des économies d'énergie ?*

Monsieur CHAIGNE : *Je dis cela parce que c'est Monsieur CONTE qui l'a présenté en commission 1 et vous ne faites pas partie de la commission 1...*

Jean-Michel BOUSQUET : *Pour en revenir sur le fond, effectivement la Métropole a demandé à l'agence nationale des fréquences de mettre en place des essais sur volontariat auprès d'habitants des communes de Bordeaux et de Bègles qui étaient les premières à les déployer. Des mesures ont été réalisées suite à des mesures en laboratoire. Les résultats, autant en laboratoire qu'in situ ont montré des résultats nettement inférieurs aux normes en vigueur au niveau national.*

Jean-Claude CONTE : *Le Front de Gauche a mené une bataille contre le compteur Linky qui a permis que certains usagers qui ne voulaient pas de ce compteur puisse être écoutés. Nous avons aussi dénoncé un gâchis financier exorbitant au niveau du pays pour généraliser les compteurs Linky chez tous les particuliers. Je pense qu'il aurait été plus utile de développer des sources d'énergies plus écologiques.*

Monsieur CHAIGNE : *Je note que ce qui est bon pour la commune n'est pas forcément bon pour les particuliers*

Jean-Claude CONTE : *Enedis ne propose que ça... Il est vrai que pour la recherche des pannes, cela est intéressant. Aujourd'hui, ce sont les usagers qui appellent le centre technique municipal pour signaler des pannes. Avec ce système, nous aurons davantage d'informations donc une meilleure réactivité.*

Ces compteurs Linky seront installés par la Métropole dans les transformateurs et non pas chez des particuliers. On a tous un téléphone portable dans la poche, c'est beaucoup plus dangereux que les compteurs Linky qui vont être installés dans les transformateurs.

Monsieur CHAIGNE : *J'ai toujours été favorable aux compteurs Linky... il s'agit du vœu que vous avez voté...*

Monsieur CONTE vient de se défausser sur la Métropole mais c'est une expérimentation et la commune s'est portée volontaire, ce n'est pas la Métropole qui l'a imposé, nous sommes bien d'accord ?

Jean-Michel BOUSQUET : *Pour être très précis, le contrat de concession de distribution d'électricité est une concession déléguée par la Métropole à Enedis . Par contre, la convention par laquelle Enedis met à disposition les données sur l'éclairage public est une convention signée entre la Ville et Enedis.*

N° 23/19 ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »

Rapporteur : Jean Michel BOUSQUET

VOTE : UNANIMITE

Monsieur CHAIGNE : *Je voudrais savoir si le travail qui est fait en commission sert à quelque chose ? Cette délibération ne prend pas en compte ce que vous avez indiqué dans le compte rendu de la commission.*

En effet en commission, je vous ai demandé comment la ville du Haillan pouvait adhérer pour une durée illimitée alors que le groupement est constitué pour une durée limitée ?

Dans le CR vous indiquez je cite : « En fait, lors de la délibération 149/17, nous avons déjà acté cela, aussi cette partie est enlevée de la délibération ... » Pourtant, je constate que rien n'est enlevé dans la délibération que vous soumettez au vote !

J'ai repris la délibération 149/17 dont vous faites référence et je lis :

- *Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,*

Il est proposé au conseil municipal de valider l'adhésion de la ville pour une durée illimitée.

Il n'y a donc aucune incohérence dans cette délibération !

J'ai donc une question :

Le groupement de commandes constitué par les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle Aquitaine a une durée limitée ou illimitée ?

Madame le Maire : *Juridiquement, cela n'a aucune incidence mais elle a bien été modifiée, c'est pour cela que je suis étonnée que vous ayez celle-là, mais nous vérifierons. Est-ce que cela vous empêche de la voter ?*

Monsieur CHAIGNE : *Non, mais il faudra me dire s'il est utile que je continue à venir en commission ou pas...*

Madame le Maire : *Je ne sais pas par quel mystère vous n'avez pas le document qui a été modifié mais si c'est le cas, nous vous prions de nous en excuser...*

Monsieur CHAIGNE : *Sur le principe, c'est grave car nous n'avons pas reçu le document sur lequel nous sommes amenés à voter, et je veux que cela soit mentionné dans le compte-rendu. Je vous en remercie.*

Ludovic GUITTON : *Personnellement j'ai téléchargé les documents qui ont été mis à notre disposition et il est bien écrit « durée limitée »*

Madame le Maire : *Donc je ne vois pas où est le problème... on ne va pas épiloguer pendant des heures, cela n'empêche pas la délibération d'être votée.*

Monsieur CHAIGNE : *C'est pour le principe...*

Jean-Claude CONTE : *Vous aviez également demandé des précisions sur l'article 9, elles vous ont été remises, donc oui, nous prenons en considération vos remarques faites en commission.*

**N° 24/19 - CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE
D'OUVRAGE OPERATION ET REPARTITIONS FINANCIERES AMENAGEMENT
DE LA PLACE François MITTERRAND AUPRES DE BORDEAUX METROPOLE**

Rapporteur : Jean Claude CONTE

VOTE : UNANIMITE

**N° 25/19 - FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR
L'EXERCICE 2019- DÉCISION**

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR

M. Dautry 1 voix POUR

Mme Meertens 1 voix POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 5 abstentions

Monsieur CHAIGNE : *L'an dernier à l'occasion du vote de ces mêmes taxes, je vous ai demandé pourquoi les bases notifiées sur le foncier non bâti avaient diminuées en 2017 et fortement augmentées en 2018. Elles sont passées de 47 600 € en 2017 à 58 900 notifiées pour 2018.*

Aujourd'hui, je constate qu'en réalité, pour 2018 elles ont été de 63 472 € et que pour 2019, elles sont notifiées à 72 300 € soit une augmentation de près de 23 % de notifié à notifié. Madame le Maire, je vous avais demandé ce qui justifiait une telle augmentation dans la mesure où le foncier non bâti était plutôt en diminution qu'en augmentation !

Vous m'avez répondu, je cite : « On va poser la question aux services fiscaux »

Avez-vous posé la question et quelle a été la réponse ?

Jean-Michel BOUSQUET : *L'évolution des bases se fait sur plusieurs éléments : la superficie et le type d'affectation du foncier non bâti. L'explication est là, à savoir que le morcellement de certaines parcelles à division induit des mécanismes de calcul au niveau des impôts qui modifient sur une superficie équivalente le mode de calcul de la base. Cela ne veut pas dire qu'on a agrandi le périmètre territorial de la collectivité, mais que le type d'affectation du bien a pu évoluer.*

Monsieur CHAIGNE : *Je pensais que ces modifications d'affectation n'intervenaient que lors des modifications du PLU ? Il n'y a pas eu de modifications du PLU de 2018 à 2019 que je sache...*

Jean-Michel BOUSQUET : *Ces changements d'affectation ne sont pas liés exclusivement aux modifications du PLU mais à la destination du terrain. C'est une appréciation fiscale, pas une appréciation d'urbanisme. On peut avoir un terrain qui est en zone urbanisable et qui est en classement maraîcher. Le coefficient est en fonction de son affectation réelle, pas de son affectation au PLU.*

Monsieur CHAIGNE : *Ce qui m'interpelle, c'est la variation de 23 %, c'est beaucoup...*

Madame le Maire : *On ne va pas s'en plaindre car cela fait des recettes fiscales supplémentaires pour la commune.*

Conformément à nos engagements, nous n'augmentons pas les taux, ce qui n'est pas toujours facile et parfois nous avons vraiment l'impression d'être des magiciens.

N° 26/19– RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES EMPLOYÉS A L'OCCASION DES ÉLECTIONS EUROPEENNES

Rapporteur : Daniel DUCLOS

VOTE : UNANIMITE

Monsieur CHAIGNE : *Madame le Maire,*

Je profite de cette délibération pour vous rappeler que le 19 décembre dernier, je vous ai demandé, par mail, de me transmettre le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} janvier 2019 ! Ca fait maintenant plus de 3 mois et je n'ai toujours pas de réponse.

Si leur gestion était aussi rigoureuse que vous voulez nous le faire croire, il ne vous faudrait pas autant de temps pour me répondre !

Madame le Maire : *On a un peu oublié... nous nous excusons, nous allons nous en occuper très rapidement*

Jean-Michel BOUSQUET : *Cela ne nous a pas empêché de prendre le temps de vous expliquer les modalités de fonctionnement de ces tableaux...*

N° 27/19 - REVALORISATION DE LA PRIME ANNUELLE ATTRIBUEE AUX AGENTS TITULAIRES, STAGIAIRES ET CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC DE LA VILLE DU HAILLAN.

Rapporteur : Daniel DUCLOS

VOTE : *Majorité Municipale : 22 voix POUR*

Mme Meertens 1 voix POUR

M. Dautry 1 abstention

Le Haillan mérite un vrai changement : 5 abstentions

Erika VASQUEZ : *Madame le MAIRE,*

Vous nous demandez de voter cette délibération qui pérennise une disparité dans l'attribution du montant de la prime annuelle versée aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public de la ville du Haillan. Soit 1430 € brut versée semestriellement à raison de 50% en juin et 50% en novembre.

Les assistantes maternelles, toutes des femmes, agents contractuels de droit public ne devraient percevoir que la moitié de cette prime soit 715 euros. Cette disposition choquante aurait pour origine un soi-disant statut et une réglementation de 1988 sur laquelle je ne reviendrais pas (trop compliqué à expliquer ici).

Je rappelle (ces informations sont disponibles sur le site gouvernemental de la fonction publique) qu'aucun texte de portée générale applicable aux agents non titulaires ne précise les conditions de leur rémunération. Les conditions de rémunération étant fixées contractuellement, les administrations disposent dans la limite des crédits prévus à cet effet d'une grande latitude.

Ainsi une administration est libre de fixer ou non la rémunération des agents contractuels qu'elle emploie.

Aucune prime ou indemnité n'est obligatoire, mais la rémunération peut-être déterminée en tenant compte du régime indemnitaire complémentaire du traitement principal du corps de fonctionnaire de référencé.

Par ailleurs je précise que le statut d'assistante maternelle est défini par la loi du 27 juin 2005. Le législateur a souhaité offrir un nouveau cadre au statut des assistantes maternelles pour améliorer les conditions de travail, de rémunération et de formation et ainsi de faire face à la demande accrue de mode de garde pour les enfants dont les parents travaillent, tout en garantissant la qualité de cette modalité d'accueil. A aucun moment n'y figure l'attribution de prime minorée.

Il est important de rappeler que l'assistante maternelle est essentielle dans le dispositif de garde dans la petite enfance. Elle participe à la politique de la petite enfance qui a pour but de favoriser le développement physique et psychique de l'enfant, de permettre son épanouissement et de garantir son bien être en prenant en compte son environnement familial..

Elles sont le maillon indispensable, incontournable pour permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle en toute quiétude. Faute de solutions d'accueil insuffisantes, une part des femmes qui travaillent est contrainte au temps partiel et la précarité. Elles sont 350000 assistantes maternelles pour 2 millions 500 000 enfants de moins de 3 ans dont seulement 1 million trouvent une place en crèche ou chez des assistantes maternelles.

L'accueil des jeunes enfants est donc une priorité. Notre Président du Conseil Départemental de la Gironde Jean-Luc GLEYZE s'est dernièrement fait l'écho des revendications et le soutien aux Gilets roses et assistant(es) maternel(les) pour dénoncer un projet de réforme de l'assurance chômage il a déclaré « A TRAVERS VOUS, C'EST LA SOCIETE DEMAIN QUE L'ON PREPARE »

Madame le Maire il appartient aux politiques de modifier le regard porté sur les femmes dans la société. Cela ne pourra se faire qu'en luttant contre les discriminations et notamment salariales. En France est-il nécessaire de le rappeler, les femmes gagnent jusqu'à 27% de moins que les hommes.

Notre groupe Front de Gauche avait décidé de s'abstenir sur cette délibération. Cependant vous recevez demain les assistantes maternelles à leur demande. Nous espérons et nous souhaitons que cette rencontre permette de trouver une solution pérenne à leur situation et compte tenu de cela le groupe Front de Gauche votera cette délibération.

Monsieur CHAIGNE : *Je suis surpris mais satisfait que le Front de Gauche nous rejoigne au bout de 5 ans sur cette idée. En ce qui nous concerne, nous continuerons à nous abstenir.*

Erika VASQUEZ : *Il y a un cadre de loi qui ne permet pas aux collectivités le versement de l'intégralité de cette prime aux assistantes maternelles, cependant, je dis que c'est une volonté politique car il y a des communes qui ont franchi ce stade donc à un moment donné, j'espère que la situation pourra évoluer.*

Madame le Maire : *Il est clair que cette disparité n'est pas du tout satisfaisante et elle ne nous satisfait pas. En revanche, il y a un cadre juridique qui ne nous permet pas d'aligner la prime des assistantes maternelles sur celle des autres agents.*

Demain nous rencontrerons les assistantes maternelles pour parler de leur rémunération car il ne s'agit pas que de la prime annuelle : c'est l'ensemble de leur rémunération qu'il faudrait retravailler.

Je tiens quand même à dire à Madame VASQUEZ que non, la collectivité n'est pas libre de fixer la rémunération de ses agents, nous avons un cadre réglementaire qui nous empêche de le faire. En tout cas, notre volonté n'est pas de discriminer mais de trouver des solutions pérennes. Le problème du statut et de la rémunération des assistantes maternelles est un problème d'envergure nationale et c'est au législateur de s'en saisir, ce n'est pas moi Maire du Haillan qui vais pouvoir bouleverser la réglementation sur le statut des assistantes maternelles.

Les assistantes maternelles qui sont à la crèche familiale ont aussi des conditions un peu plus confortables que celles qui sont dans le privé. La Ville leur fournit l'intégralité du matériel, les couches. Lorsqu'elles ont du matériel cassé, nous le réparons, ce n'est pas le cas pour les assistantes maternelles indépendantes. Quant à la réglementation sur le chômage, les assistantes maternelles de la crèche familiales bénéficient d'un système de carence. Lorsqu'un enfant s'en va et le temps de l'arrivée d'un autre enfant, nous continuons à les rémunérer.

Erika VASQUEZ : *Je suis d'accord avec vous mais je pense que faire de la politique, c'est une affaire de conviction et c'est porter un projet politique.*

Nous avons reçu, avant les élections départementales, Madame RECALDE qui avait reçu les assistantes maternelles et nous avons essayé de la sensibiliser sur ce sujet.

Quand je vois que Jean-Luc GLEYZE se fait le porteur des revendications des assistantes maternelles, je me pose la question de savoir ce que font les politiques lorsqu'ils sont sollicités pour porter au plan national ces situations.

Madame le Maire : *Madame RECALDE avait effectivement saisi la ministre mais malheureusement, cela avait été un coup d'épée dans l'eau. Il n'y a que l'action collective qui peut faire avancer les choses. Peut être qu'en ayant aussi davantage de députés femmes, on pourra faire avancer ces sujets-là.*

Carole GUERE : *Le Président Jean-Luc GLEYZE se saisit effectivement de ce dossier mais au-delà de ça, je pense que ce sont les mentalités qu'il faudrait changer. Quel est le regard porté quand la fonction est essentiellement féminine ?*

La prime est une petite partie de l'iceberg. Cela ne joue pas sur les retraites. Il y a eu d'autres avancées sur ce dossier, qui touchent leur rémunération depuis que nous sommes élus, et qui agrémenteront un peu leur retraite.

N° 28/19 – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF «LA SOURCE » au Haillan
Rapporteur : Daniel DUCLOS

VOTE : UNANIMITE

N° 29/19 PROTOCOLE DE « PARTICIPATION CITOYENNE »
Rapporteur : Laurent DUPUY-BARTHERE

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR
Mme Meertens 1 voix CONTRE
M. Dautry 1 voix POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 5 voix POUR

Madame le Maire : *Il s'agit d'impliquer les habitants, qui connaissent généralement bien leur quartier, dans la prévention de la délinquance et notamment sur les incivilités et les cambriolages. Le dispositif a aussi comme attrait de créer du lien entre les gens, de la solidarité entre voisins. Cela fonctionne sur un système de trépied : d'une part avoir de bons réflexes de prévention, d'autre part, détecter les activités anormales et potentiellement problématiques, et signaler ces faits s'ils nécessitent une intervention de la police municipale ou nationale.*

Nous désignerons une quarantaine de référents que nous proposerons à la police nationale qui vérifiera leurs antécédents. Il y aura, certainement au mois de juin, une installation officielle des référents qui auront accepté d'intégrer ce dispositif qui a vocation à couvrir l'ensemble des quartiers du Haillan.

Monsieur CHAIGNE : *Quels sont vos premiers critères de choix pour désigner ces référents ?*

Madame le Maire : *Ce sont ceux que la Police Nationale nous a mentionné comme étant pertinents, à savoir des gens qui sont souvent chez eux, des gens qui peuvent travailler à domicile, des gens qui se déplacent beaucoup à pied ou à vélo et qui voient des choses qu'on ne voit pas nécessairement parce qu'ils empruntent des chemins que l'on ne peut pas emprunter en voiture, etc... plutôt ce genre de profils.*

Laurent DUPUY BARTHERE : *C'est une activité totalement bénévole. De plus, il ne s'agit pas de se substituer aux services de police. Ce sont des référents qui vont faire un lien dans leur quartier, et peut être nous faire remonter, non pas que des anomalies sur la délinquance, mais aussi des informations sur les personnes isolées, les personnes fragiles, de communiquer sur les Opérations Tranquilité Vacances pour sécuriser les maisons lors des vacances estivales*

Philippe ROUZE : *A l'heure actuelle où l'on parle du fait qu'il y a trop de fonctionnaires en France, on appelle au volontariat parce qu'il n'y a justement pas assez de fonctionnaires pour remplir les missions. Soyons prudents, nous avons un service public de qualité, essayons de le maintenir.*

Madame le MAIRE : *Nous ne partageons pas tout à fait la même position avec Monsieur ROUZE. Quand bien même il y aurait assez de fonctionnaires, on ne peut pas mettre un policier derrière chaque maison pour les surveiller. L'idée qui m'a séduite dans ce dispositif, c'est que ça va obliger les gens à discuter entre eux car on a tous tendance à se renfermer chez soi, vivre replié, sans voir ses voisins. J'espère que cela aura au moins cette vertu-là, et plus évidemment de pouvoir prévenir un certain nombre de faits délictueux qui pourraient se produire sur la commune.*

Madame MEERTENS : *Je pense qu'il faudrait d'abord demander à la police municipale de renouer le dialogue avant de demander aux habitants de devenir acteurs, vous savez pourquoi je dis ça....*

Madame le Maire : *Avec 11200 habitants et 3 policiers municipaux, c'est un peu compliqué*

Madame MEERTENS : Il faut faire faire des stages de pédagogie à vos agents de la police municipale... et prévenir les habitants que lorsqu'ils feront appel à la police municipale parce qu'ils ont besoin d'aide, ça risque de se retourner contre eux...

Madame le Maire : Je pense que nous glissons vers un sujet dangereux et un cas personnel, et ce n'est ni le cadre, ni l'endroit.

Carole GUERE : Je ne partage pas votre interprétation sur la manière dont la police municipale entretient des liens avec les administrés. Je tiens plutôt à les remercier du travail qu'ils font au quotidien, contre les incivilités, notamment les matins devant les écoles et le collège. Des représentants de parents d'élèves excédés nous demandent même de verbaliser plutôt que d'être dans l'écoute et le dialogue.

Madame le Maire : Nos policiers municipaux font du très bon travail, parfois ils sont amenés à dire les choses un peu sèchement parce que certaines personnes les obligent à répéter plusieurs fois les mêmes choses. Je continuerai donc à donner les mêmes consignes, nous sommes intransigeants et si on ne respecte pas les règles, on est sanctionné.

N° 30/19 – MARCHE MUNICIPAL – DÉPLACEMENT DURANT LES TRAVAUX DE LA PLACE FRANÇOIS MITTERRAND

Rapporteur : Anne GOURVENNEC

VOTE : UNANIMITE

N° 31/19 – PLAN DE DEPLACEMENT DES AGENTS MUNICIPAUX

Rapporteur : Michel REULET

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire_ : Le prochain conseil aura lieu le 22 mai. D'ici là, le printemps arrivant, nous avons un nombre important de manifestations sportives et culturelles qui nous attendent. Dans l'ordre, les 10 km, la H Cup, Animasia, et le 11 mai prochain, l'inauguration de notre piscine intercommunale du Pinsan. Commencez à préparer vos maillots de bain...

Bonne soirée à tous

